

CINQ ANS DE MARIAGES DE MÊME SEXE EN FRANCE : DES DIFFÉRENCES ENTRE LES COUPLES D'HOMMES ET LES COUPLES DE FEMMES

[Gaëlle Meslay](#)

Institut national d'études démographiques | « Population »

2019/4 Vol. 74 | pages 499 à 519

ISSN 0032-4663

ISBN 9782733220405

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-population-2019-4-page-499.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Institut national d'études démographiques.

© Institut national d'études démographiques. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



Gaëlle MESLAY*

Cinq ans de mariages de même sexe en France : des différences entre les couples d'hommes et les couples de femmes

Si le mariage est un objet d'étude très ancien dans l'histoire de la démographie, ce n'est que tout récemment qu'il est devenu possible d'étudier un phénomène jusque-là inédit, le mariage entre personnes de même sexe. Cinq ans après l'instauration du « mariage pour tous » en France, un premier bilan peut être fait. Les couples de même sexe qui se marient ont-ils des caractéristiques spécifiques ? Qui choisit de contracter une union légale ? Observe-t-on des différences entre les couples d'hommes et les couples de femmes ? Mêlant données d'enquête et données d'état civil, l'auteure décrit les spécificités sociodémographiques de ces unions de même sexe.

Après la création de partenariats civils, premières opportunités pour faire reconnaître légalement les couples de même sexe, la possibilité de mariages est apparue pour la première fois au début des années 2000 aux Pays-Bas et s'est ensuite rapidement étendue à d'autres pays. De ce point de vue, l'Union européenne a conduit à une relative uniformisation des législations (Digoix, 2008), même si les pays de la zone n'ont pas tous opéré les mêmes choix, notamment en ce qui concerne la filiation et l'aide médicale à la procréation. En 2017, vingt-quatre États dans le monde ont ouvert le mariage aux couples de même sexe (Carroll et Ramón Mendos, 2017), et l'importance des débats laisse penser que ce nombre va encore augmenter dans les années à venir.

Toutefois, dans les pays qui l'autorisent, la proportion de marié-e-s parmi les couples de même sexe apparaît bien en deçà de ce que l'on observe pour les couples de sexe différent (Badgett, 2009). Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène, notamment une opposition idéologique au mariage

* Sorbonne Université Lettres / Gemass, Institut national d'études démographiques, UR4 « Genre, sexualité, inégalités ».

Correspondance : Gaëlle Meslay, Ined, 133 bd Davout, 75020 Paris, courriel : gaelle.meslay@ined.fr

plus fréquente parmi les gays et les lesbiennes⁽¹⁾ (Eskridge et Spedale, 2007), et une probabilité plus faible d'avoir des enfants (Badgett, 2009). Par ailleurs, le contexte juridique particulier de chaque pays produit sans doute des effets différents selon les avantages que le mariage accorde par rapport au partenariat civil ou au concubinage. Il peut être plus ou moins désirable, voire requis pour accéder à certains droits. La législation française impose le mariage aux couples de même sexe souhaitant établir un lien de filiation avec un enfant (voir *infra*). De ce fait, les usages matrimoniaux pourraient être genrés (Kolk et Andersson, 2018) dans la mesure où les couples de femmes sont bien plus nombreux que les couples d'hommes à vivre avec des enfants (Buisson et Lapinte, 2013).

Quelles sont les caractéristiques des couples de même sexe qui choisissent de se marier en France ? Les déterminants du mariage sont-ils similaires pour les couples de même sexe et pour ceux de sexe différent ? Observe-t-on des différences entre les couples d'hommes et les couples de femmes ? Le profil des couples mariés diffère-t-il de celui des couples cohabitants ? Tout d'abord, il importe de s'intéresser au contexte démographique et politique pour mieux identifier les différents éléments qui entrent en jeu dans la décision de mariage. D'un point de vue sociologique et démographique, nous décrivons ensuite les couples mariés en termes d'âge, de nationalité et de distribution géographique, à partir de deux sources. Les données d'état civil sur les mariages, fournies par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), apportent des éléments nouveaux concernant les couples mariés de même sexe. L'enquête Famille et logements (2011) permet de les comparer aux couples cohabitants (encadré).

I. Le contexte français : déclin du mariage et spécificités législatives

Pour mieux comprendre qui sont les couples de même sexe qui choisissent de se marier en France, il importe de s'intéresser au contexte démographique et politique. Depuis les années 1970, le taux de nuptialité n'a cessé de décroître, pour atteindre aujourd'hui le niveau le plus faible depuis plus de soixante ans⁽²⁾ (Prioux, 2005 ; Bellamy, 2015). Le mariage intervient à des âges plus avancés, après une ou plusieurs périodes de cohabitation, et représente une option parmi d'autres formes d'unions possibles (Déchaux, 2009). En parallèle, la reconnaissance juridique des couples de même sexe s'amorce en 1999, avec la création du pacte civil de solidarité (pacs), puis se poursuit en 2013 avec l'ouverture du droit

(1) De nombreuses oppositions et critiques idéologiques au mariage en tant que modèle se retrouvent à la fois dans la littérature scientifique (Donovan, 2004) et dans les discours militants (Front homosexuel d'action révolutionnaire, 1971).

(2) Le taux brut de nuptialité est passé de 7,0 ‰ en 1960 à 3,5 ‰ en 2013, voir <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/chiffres/bases-donnees/donnees-pays-developpees/>.

Encadré. Les sources : L'état civil et l'enquête Famille et logements (EFL, 2011)

Pour chaque année civile, l'Insee reçoit et anonymise les bulletins de mariage transmis par les officiers d'état civil, en conservant certains éléments du bulletin concernant les deux conjoint·e·s : sexe, année et département de naissance, état matrimonial antérieur, nationalité, et lieu de résidence notamment^(a). Les bases de données de l'état civil ainsi créées présentent l'avantage d'être exhaustives à l'échelle nationale, et permettent donc des analyses qui ne nécessitent ni échantillonnage, ni procédure de redressement. Cette source est particulièrement importante dans la mesure où les couples de même sexe sont un groupe minoritaire et constituent une population difficile à dénombrer en population générale (Festy, 2007; Cortina et Festy, 2014). Les statistiques de cinq années sont actuellement disponibles : 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017.

De manière secondaire, il est possible de comparer ces couples aux couples de même sexe cohabitants (non mariés) présents dans l'enquête Famille et logements, une enquête française conduite par l'Insee, accolée au recensement en 2011 et réalisée auprès de 359 800 personnes âgées de dix-huit ans et plus, avec une surreprésentation des femmes. Dans cette enquête, après corrections, 1 390 personnes ont déclaré qu'elles étaient en couple avec quelqu'un du même sexe, dont 1 168 qui cohabitaient avec ce partenaire. On étudie ici uniquement ces dernières, dans la mesure où elles sont davantage susceptibles d'être comparables aux personnes mariées depuis 2013 que celles déclarant vivre en couple non cohabitant. Toutefois, ces deux échantillons (mariés depuis 2013 et cohabitants en 2011) ne sont pas similaires. En 2011, les personnes qui ont répondu à l'enquête n'avaient en effet pas encore la possibilité de se marier, mais malgré tout, il s'agit des meilleures données en population générale dont on dispose à l'heure actuelle pour quantifier les couples cohabitants de même sexe avec certitude et disposer d'effectifs suffisants.

Dans la mesure où le bulletin d'enquête était accolé au recensement et rempli par toutes les personnes du même sexe vivant dans le logement, il est possible de vérifier le sexe des personnes enregistrées dans le bulletin du recensement d'une part, et dans EFL d'autre part. On corrige alors les erreurs concernant le sexe de l'un·e des deux conjoint·e·s, qui ont conduit à la création de 42 % de « faux couples » parmi les personnes apparaissant en couple de même sexe (Banens et Le Penven, 2016).

D'autres sources existent mais ne sont pas exploitables pour une analyse précise des couples de même sexe. L'enquête Emploi, réalisée en continu par l'Insee, permet de différencier les couples de même sexe des couples de sexe différent, mais les erreurs sur le sexe du/de la conjoint·e et l'impossibilité de les contrôler efficacement, la rendent inutilisable pour l'instant. Le même problème se pose dans le recensement, bien que de nouvelles possibilités de correction soient actuellement explorées grâce à la prise en compte des prénoms des conjoint·e·s (Algava et Hallépée, 2018). Enfin, l'enquête Étude des parcours individuels et conjugaux (Epic) menée par l'Ined et l'Insee, malgré des effectifs importants (7 825 personnes interrogées), comporte trop peu de personnes en couples de même sexe au moment de l'enquête pour pouvoir être exploitée.

(a) Voir le site de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3304499?sommaire=3051496&q=mariage#documentation-sommaire>

au mariage. Dans ce contexte, 39 916 mariages de même sexe ont été célébrés en France entre 2013 et 2017, dont une part importante durant la première année, ce qui s'explique par un « effet de rattrapage » pour les personnes qui souhaitent se marier depuis longtemps et en ont rapidement saisi l'opportunité. Dans la

mesure où l'on estime entre 100 000 et 150 000 le nombre de couples cohabitants de même sexe en France (Buisson et Lapinte, 2013 ; Algava et Hallépée, 2018), cela signifie qu'approximativement un tiers se sont mariés en cinq ans, 39 % avec l'estimation haute et 27 % avec l'estimation basse. Ces proportions demeurent imprécises. Elles supposent qu'on puisse définir à partir d'une enquête représentative en population générale un nombre de couples de même sexe par extrapolation, or dénombrer les couples de même sexe est complexe (Festy, 2007 ; Cortina et Festy, 2014 ; Banens et Le Penven, 2016). Par ailleurs, ces proportions se fondent sur l'estimation des seuls couples cohabitants, les cas de mariages sans cohabitation préalable étant rares. Elles supposent également un stock de couples cohabitants stable⁽³⁾ et peu de remariages sur la période⁽⁴⁾.

À ce jour, peu d'éléments de comparaison existent dans d'autres pays, puisqu'il est nécessaire de connaître à la fois le nombre de mariages et le nombre de couples de même sexe. On estime que 45 % des couples de même sexe sont mariés aux États-Unis (Gates et Brown, 2015 ; Romero, 2017)⁽⁵⁾. Dans les pays du nord de l'Europe, en revanche, cette proportion semble relativement faible (Banens, 2017 ; Festy et Cortina, 2019)⁽⁶⁾. En comparaison, le taux de mariages de même sexe n'apparaît donc pas si faible en France, même s'il reste bien inférieur à celui des couples de sexe différent⁽⁷⁾. *A priori*, la situation française est proche de celle du Canada, où un tiers des couples de même sexe sont mariés⁽⁸⁾ (Statistics Canada, 2017). Il est possible qu'en raison des vifs débats et d'une opposition politique forte au moment du passage de la loi en France, une partie des gays et des lesbiennes aient investi le mariage comme un acte militant, de crainte que ce droit puisse être un jour remis en cause.

De plus, l'institution matrimoniale accorde un certain nombre d'avantages, qui apparaissent importants dans le cas des couples de même sexe. L'établissement d'un lien de filiation avec un enfant pour chacun-e des

(3) Il est possible qu'une partie des couples cohabitants en 2011 aient rompu, mais de nouveaux couples cohabitants ont pu se former sur la période, si bien que le stock est supposé stable.

(4) On peut penser que le nombre de remariages est très faible et n'affecterait que marginalement l'estimation. Si l'on applique les taux de divorce des couples de sexe différent, soit 26,5 % après cinq ans d'union (Bellamy, 2016) aux mariés de même sexe, on aboutirait seulement à 1 057 dissolutions d'union concernant les couples de même sexe. La probabilité que des personnes se soient mariées deux fois sur la période et serait encore plus faible.

(5) Cette estimation a été réalisée en observant le statut matrimonial déclaré par les personnes qui s'identifient comme LGBT, à partir d'échantillons d'adultes de 18 ans et plus en population générale. L'autodéclaration en tant que LGBT et les précisions sur le sexe du/de la partenaire permettent d'éviter les erreurs liées aux « faux » couples de même sexe (couples de sexe différent mais dont le sexe d'un-e des conjoint-e-s a été mal renseigné).

(6) À partir du nombre de mariages et des estimations de couples de même sexe, 15 % à 20 % d'entre eux se seraient mariés aux Pays-Bas, sept ans après l'ouverture de cette possibilité (Badgett, 2009). Reste qu'à défaut de mesure plus précise, les taux bruts de nuptialité, calculés en rapportant les mariages au nombre d'hommes et de femmes dans la population, placent la France bien au-dessus des autres pays européens (Festy et Cortina, 2019).

(7) D'après l'enquête Famille et logements, 57 % des personnes qui déclarent être en couple seraient mariées avec leur conjoint-e. Si on restreint l'analyse aux moins de 50 ans afin de limiter l'effet générationnel, le mariage représente la forme d'union majoritaire pour les couples les plus âgés.

(8) Dix ans après l'ouverture de ce droit.

deux conjoint-e-s d'un couple de même sexe, ne peut s'opérer que dans le cadre de l'adoption, puisque les autres possibilités⁽⁹⁾ ont été laissées de côté par la loi de 2013 (Théry, 2016). Or, qu'il s'agisse d'adopter conjointement des enfants via un organisme, ou bien que l'un-e des deux conjoint-e-s soit géniteur/trice et que l'autre adopte les enfants, la procédure d'adoption ne reste accessible qu'aux couples mariés, imposant alors cette forme d'union à celles et ceux qui souhaiteraient y recourir. L'adoption, même simple, d'un-e mineur-e transfère l'autorité parentale à l'adoptant-e, empêchant son partage entre les conjoint-e-s, sauf s'ils/elles sont marié-e-s, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des pays européens (Nikolina, 2017). Par ailleurs, le mariage accorde une pension de réversion en cas de décès de l'époux/se, ce qui peut devenir une protection particulièrement importante en vieillissant⁽¹⁰⁾, ainsi que des droits de résidence pour le/la partenaire étranger/ère dans le cas de couples binationaux⁽¹¹⁾. Toutes ces raisons pratiques jouent sans doute un rôle dans le choix d'union des couples de même sexe.

II. Les couples de même sexe sont plus âgés que les couples de sexe différent

L'état civil sur les mariages permet de caractériser les couples qui se marient sur certains points⁽¹²⁾. Tout d'abord, les couples de même sexe mariés sont plus âgés que les couples de sexe différent, et c'est particulièrement le cas des couples d'hommes : en moyenne, ils ont 45,9 ans contre 40,7 ans pour les couples de femmes et 36,5 ans pour les couples hétérosexuels (tableau 1). Pour les gays et les lesbiennes, celles et ceux qui se sont marié-e-s récemment sont plus jeunes que ceux dont le mariage a eu lieu juste après la promulgation de la loi. Cela s'explique dans la mesure où les premiers/ères à s'en être saisi attendaient sans doute cette opportunité depuis longtemps, tandis qu'au fil du temps, le mariage s'inscrit davantage dans le parcours conjugal, se rapprochant ainsi des couples de sexe différent. Les couples d'hommes qui se sont mariés en 2013 avaient en moyenne 49,8 ans, contre 44,4 ans en 2017, et de façon similaire, la moyenne d'âge passe pour les couples de femmes de 43,0 à 39,3 ans.

(9) Comme la présomption de paternité, certains pays mettent en place une présomption de parenté dans les couples de même sexe, le plus souvent mariés ou pacsés, permettant au/à la conjoint-e du parent biologique d'être automatiquement reconnu-e par la loi. Par ailleurs, il existe également des possibilités de reconnaissance de parenté : le/la conjoint-e déclare juridiquement reconnaître l'enfant, indépendamment du statut du couple (Sénat, 2012 ; Waaldijk *et al.*, 2017).

(10) Dans certains pays d'Europe, le partenariat civil, voire le concubinage, peuvent permettre d'accéder à la pension de réversion, ce qui n'est pas le cas en France (Waaldijk *et al.*, 2017).

(11) Dans le cas des couples binationaux, le mariage permet au/à la conjoint-e étranger/ère de demander une carte de séjour ou une carte de résident-e. Après quatre ans d'union, il/elle peut également faire une demande pour obtenir la nationalité française.

(12) Même si cela aurait très certainement représenté une ressource importante d'un point de vue sociologique et démographique, aucun élément concernant la profession ou la catégorie professionnelle des conjoint-e-s n'est mentionné sur les bulletins de mariage.

Tableau 1. Âge moyen et distribution par classe d'âges des couples mariés et cohabitants

	Couples mariés			Couples cohabitants*					
	Couples de même sexe		Couples de sexe différent	Couples de même sexe		Couples de sexe différent			
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes				
Âge moyen (2013-2017)	45,9	40,7	36,5	42,5	42,4	50,0			
Effectifs	42 606	37 226	2 281 442	548	620	231 513			
2013	49,8 8 618	43,0 6 120	35,9 462 810						
2014	46,2 11 344	41,4 9 716	36,2 461 908						
2015	44,4 8 170	40 7 332	36,4 457 130						
2016	44,2 7 344	39,8 6 882	36,8 451 224						
2017	44,4 7 130	39,3 7 176	37,1 448 370						
Classe d'âges (2013-2017) (%)									
18-24 ans	2,4	3,9	7,4				6,9	8,4	3,4
25-34 ans	18,6	32,1	47,4	20,4	21,7	16,2			
35-44 ans	26,1	31,3	23,8	37,0	30,4	21,0			
45-54 ans	28,6	19,1	12,8	20,0	21,9	20,4			
55 ans et plus	24,4	13,8	8,7	15,8	17,8	39,1			

* Les couples cohabitants peuvent être concubins, mariés ou pacésés, même si pour les couples de même sexe, il n'y a que des non mariés, l'enquête ayant eu lieu en 2011.
Lecture : 32,1 % des femmes qui se sont mariées avec une femme entre 2013 et 2017 ont entre 25 et 34 ans.
Champ : Personnes qui se sont mariées en France entre 2013 et 2017 / personnes en couple cohabitant.
Source : État civil sur les mariages (2013- 2017), Insee / Enquête Famille et logements (2011).

Comparer les structures par âge des couples de même sexe cohabitants et mariés permet de présenter pour la première fois des écarts relativement importants entre les deux groupes. Pour les gays, on remarque une surreprésentation des plus âgés (plus de 45 ans) chez les mariés, tandis que pour les lesbiennes, c'est la catégorie des 25-34 ans qui est particulièrement surreprésentée (tableau 1). Or, dans la mesure où les couples de même sexe qui ont des enfants sont en grande majorité des couples de femmes (Buisson et Lapinte, 2013), et qu'il s'agit de la catégorie d'âges considérée « appropriée » pour l'entrée en parentalité (Toulemon et Leridon, 1999 ; Bajos et Ferrand, 2006 ; Debest, 2014), on peut penser que cela reflète en partie pour elles un usage du mariage lié à des enjeux parentaux, via l'adoption. Par contre, pour les hommes qui choisissent de se marier, c'est surtout l'avancée en âge qui importe, sans doute parce que cela accroît les risques d'accident et/ou de maladie et conduit donc à porter une attention plus grande aux protections offertes par le mariage. Sans que l'on puisse véritablement confirmer cela grâce aux statistiques fournies par l'Insee, il est possible que les enjeux de protection juridique du/de la conjoint-e (pension de réversion, héritage, transmission du patrimoine, etc.) soient plus déterminants

pour les couples d'hommes que pour les couples de femmes dans le choix du type d'union. Les usages juridiques du mariage (adoption, protection) pourraient être différents pour les gays et pour les lesbiennes, en raison de la présence plus fréquente d'enfants pour ces dernières. Comme les couples lesbiens, les couples hétérosexuels mariés entre 2013 et 2017 sont surreprésentés dans la classe d'âges des 25-34 ans, sans doute parce que même sans que la question de l'adoption ne se pose, le fait d'avoir au moins un enfant ou de vouloir en avoir un augmente la probabilité de se marier (Prioux, 2009).

Par ailleurs, l'écart d'âge entre les époux/ses apparaît également plus important pour les couples gays (7,4 ans en moyenne) et lesbiens (5,1 ans) qu'il ne l'est pour les couples hétérosexuels (4,3 ans)⁽¹³⁾ (tableau annexe A.1). Cela traduit une population de partenaires potentiels plus restreinte, qui implique un élargissement des critères d'âge dans la recherche d'un-e conjoint-e. Cela renvoie aussi à des spécificités concernant les contextes de formation des couples de même sexe. En effet, on sait que les différences d'âge entre partenaires varient en fonction du lieu de rencontre, et notamment les conjoint-e-s qui se rencontrent sur leur lieu d'études présentent des écarts d'âge plus faibles que les autres (Bozon et Rault, 2012). Or, les possibilités de rencontre sont plus réduites du fait de l'appartenance à un groupe minoritaire pour les couples de même sexe. Le lieu de travail, les sociabilités amicales, l'espace public ou les études, contextes majoritaires de formation des couples de sexe différent, prennent une importance moindre pour les couples de même sexe, au profit d'autres modalités, notamment les sites de rencontre (Bergström, 2016)⁽¹⁴⁾.

Enfin, au sein des couples de même sexe, les couples d'hommes mariés sont plus susceptibles de connaître d'importantes différences d'âge que les couples de femmes, en particulier d'avoir plus de dix ans d'écart, ce qui pourrait là aussi s'expliquer par des lieux de rencontre différents entre couples gays et lesbiens. On sait par exemple que les lieux de rencontre lesbiens sont plus « invisibles » que ceux des gays (Cattan et Clerval, 2011). Il est possible que la plus grande importance des espaces « privés » lesbiens, dont les membres tendent à être davantage sélectionnés, conduise à la formation de couples plus homogames en termes d'âge et de milieu social, un résultat déjà observé dans d'autres pays (Kurdek et Schmitt, 1987).

III. Une répartition géographique spécifique des couples d'hommes

Dans un second temps, les données de l'état civil montrent que les couples de femmes mariées résident plus souvent dans des communes rurales, dans

(13) Dans la majorité des cas au profit de l'homme, puisque dans 66 % des couples, celui-ci est plus âgé que sa conjointe (tableau non présenté).

(14) Ce contexte différent produit des effets qui ne s'avèrent pas spécifiques aux couples mariés, dans la mesure où on les retrouve de manière similaire chez les couples cohabitants (tableau non présenté).

des petites villes et dans des villes de taille moyenne que les couples d'hommes mariés⁽¹⁵⁾. À l'inverse, les couples d'hommes résident bien plus fréquemment dans l'agglomération parisienne (c'est le cas de 28 % d'entre eux, contre 16 % des couples de femmes et 19 % des couples de sexe différent) (tableau 2)⁽¹⁶⁾. Cette localisation parisienne apparaît comme une spécificité gaie, qui peut s'expliquer par des mobilités vers la capitale. Le choix de l'Île-de-France se détache de façon bien plus importante pour les gays dans les migrations nationales que pour les lesbiennes (Rault, 2016). Par exemple, une partie des gays mettent en avant le choix de Paris pour accéder à des rencontres et investir des lieux de sociabilité homosexuelle (Giraud, 2014), tandis que la sociabilité lesbienne se réalise plus souvent dans un cadre privé (Ferzli, 2001). Par ailleurs, l'éloignement du lieu de résidence parental s'avère plus fréquent pour les personnes qui déclarent un-e conjoint-e de même sexe que pour celles qui déclarent un-e conjoint-e de sexe différent, et c'est plus particulièrement le cas pour les gays (Rault, 2016). La distribution géographique des couples lesbiens, relativement proche de celle des couples hétérosexuels, peut donc aussi se comprendre

Tableau 2. Distribution des couples mariés et cohabitants par tranche d'unité urbaine du lieu de domicile des conjoint-e-s en fonction du type de couple (%)

	Couples mariés			Couples cohabitants		
	Couples de même sexe		Couples de sexe différent	Couples de même sexe		Couples de sexe différent
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
Communes rurales (< 2 000 habitants)	17,7	21,1	20,5	15,7	17,6	27,3
Communes de 2 000 à 19 999 habitants	12,1	16,4	15,9	9,9	10,6	16,8
Petites villes : 20 000 à 199 999 habitants	14,6	17,6	18,4	16,0	15,6	17,4
Villes : 200 000 à 1 999 999 habitants	26,0	28,1	25,4	26,9	34,9	23,4
Agglomération de Paris	28,2	16,2	18,9	31,5	21,2	15,0
Collectivités d'outre-mer / étranger	1,4	0,6	0,9	-	-	-
Total	100	100	100	100	100	100
Effectifs de couples	21 303	18 613	1 140 721	548	620	231 513

Lecture : 28,2 % des couples d'hommes mariés vivent dans l'agglomération de Paris.
Note : Dans EFL, la tranche d'unité urbaine du couple est calculée à partir des réponses données par les individus. L'enquête Famille et logements a été réalisée en France métropolitaine uniquement.
Champ : Couples mariés en France entre 2013 et 2017 / Individus des couples cohabitants.
Source : État civil sur les mariages (2013-2017), Insee / Enquête Famille et logements (2011), Insee.

(15) Tous les résultats ont fait l'objet d'un contrôle par âge (régressions non présentées). À âge identique, des disparités entre couples d'hommes, couples de femmes et couples de sexe différent demeurent, même si c'est moins le cas concernant la répartition géographique par département, dont certains effets peuvent être en partie imputables à l'âge.

(16) Des résultats similaires s'observent pour les couples cohabitants dans EFL. Les couples de femmes mariées sont en revanche surreprésentées dans les communes par rapport aux couples de femmes cohabitantes (tableau 2).

comme une conséquence de moindres logiques d'éloignement familial pour elles et/ou d'une recherche de rapprochement lorsqu'elles ont des enfants⁽¹⁷⁾. Sur ce point, d'ailleurs, les conjoints dans un couple d'hommes sont plus susceptibles que dans un couple de femmes d'avoir connu une mobilité géographique : une partie plus importante déclare, au moment du mariage, résider dans un département différent de leur département de naissance (c'est le cas de 69 % d'entre eux contre 63 % pour les femmes) (tableau non présenté)⁽¹⁸⁾. Cela s'explique aussi parce que la proximité avec les parents apparaît de toutes façons toujours plus importante pour les femmes que pour les hommes (Bonvalet et Lelièvre, 2012).

De manière similaire, lorsque l'on observe les proportions de mariages par département de domicile des époux/ses, on remarque que la répartition des couples de femmes ressemble beaucoup à celle des couples de sexe différent, bien qu'elles se retrouvent un peu plus dans certains départements comptant de grandes agglomérations (Gironde, Bouches-du-Rhône, Hérault, Loire-Atlantique, Nord). En comparaison, les couples d'hommes mariés sont surtout surreprésentés dans la capitale (19 % des mariages de deux hommes concernent des partenaires parisiens) (cartes non présentées).

Par rapport aux mariés de sexe différent, les marié·e·s de même sexe résident surtout dans l'Ouest et le Sud de la France⁽¹⁹⁾, ainsi qu'en région parisienne (figure 1). On compte ainsi 9 couples de même sexe pour 100 couples mariés dans la capitale, 5 dans l'Hérault et dans les Alpes-Maritimes, et près de 4,5 en Gironde et en Loire-Atlantique, ce qui rejoint le constat, déjà soulevé dans d'autres pays, d'une présence plus importante dans certains départements où se trouvent de grandes agglomérations (Black *et al.*, 2000).

Pour finir, si l'on compare plus spécifiquement les lieux de résidence des couples de femmes par rapport aux couples d'hommes parmi les couples mariés, elles s'avèrent en proportion plus nombreuses dans l'Est de la France et moins représentées dans certains départements comptant de grandes agglomérations⁽²⁰⁾ (figure 2). Dans le Bas-Rhin, les Alpes-Maritimes, la Haute-Garonne et l'Hérault, par exemple, on compte davantage de couples d'hommes que de couples de femmes parmi les couples de même sexe mariés (seuls 38 % à 47 % des couples qui y résident sont lesbiens). Les femmes apparaissent là encore très minoritaires à Paris, avec seulement 24 % de couples lesbiens parmi les couples mariés de même sexe vivant dans la capitale. Elles se révèlent également moins

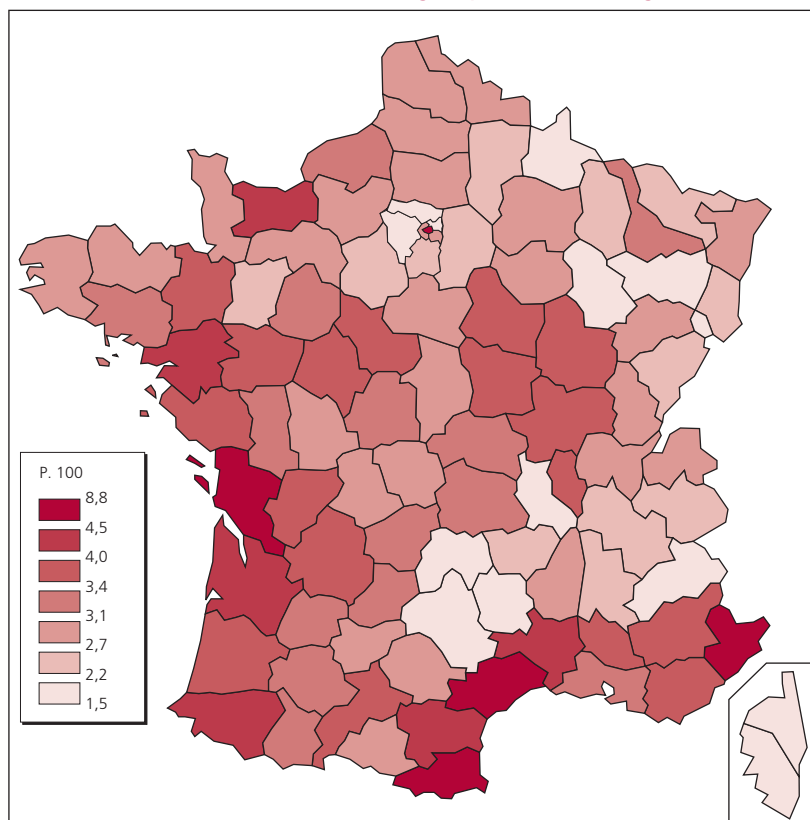
(17) Wilfried Rault (2016) montre que le fait d'avoir des enfants joue favorablement sur la proximité avec les parents pour les couples de femmes, tandis que les couples d'hommes sont trop peu nombreux dans cette configuration familiale pour que l'on puisse observer de tels phénomènes.

(18) C'est aussi le cas des femmes en couple lesbien par rapport aux individus en couple de sexe différent (51 %).

(19) Pour 100 mariages, on compte 4,7 couples de même sexe résidant en Charente-Maritime et dans les Pyrénées-Orientales ; 4,4 dans l'Aude ; 4,1 dans le Calvados, dans le Gard et les Pyrénées-Atlantiques.

(20) Dans les Bouches-du-Rhône, en Gironde, dans le Nord et le Rhône, on compte toutefois quasiment autant de couples gais que de couples lesbiens (autour de 50 %). Les gays sont surtout surreprésentés dans les départements du sud de la France.

Figure 1. Proportion de mariages de même sexe sur l'ensemble des mariages (pour 100 mariages)



Lecture : Sur 100 mariages entre conjoint-e-s résidant à Paris, 8,8 concernaient des partenaires de même sexe.

Note : On a retiré les Dom-Tom qui représentent moins de 1 % des mariages de même sexe.

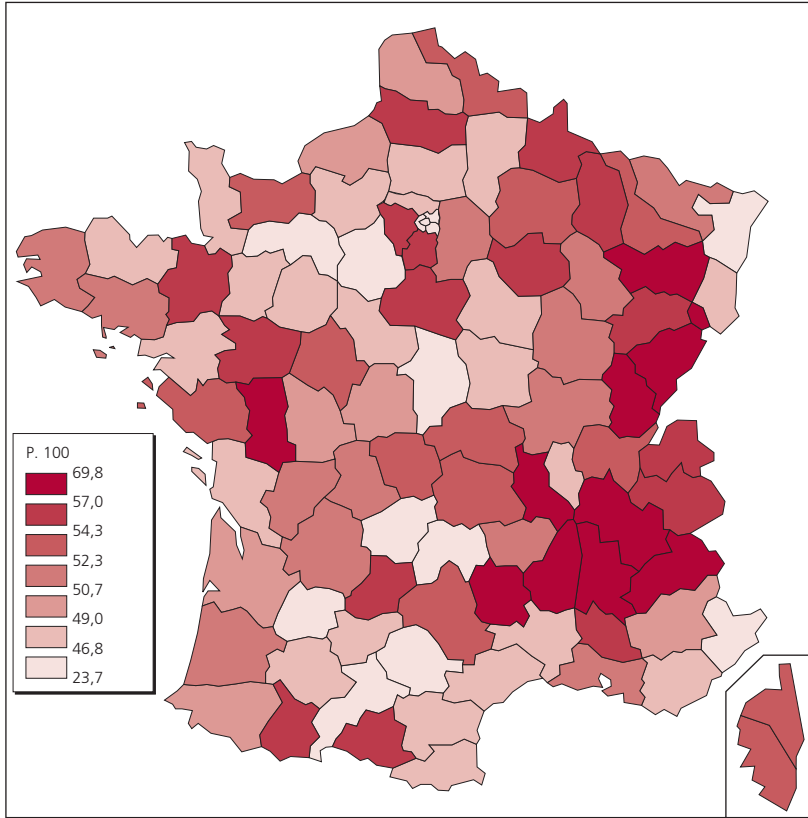
Champ : Mariages en France entre 2013 et 2017.

Source : État civil sur les mariages (2013- 2017), Insee.

nombreuses dans la petite couronne, notamment dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis (comptant respectivement 39 % et 40 % de femmes parmi les couples mariés de même sexe), en revanche leur proportion augmente dans la grande couronne (avec 55 % de couples lesbiens en Essonne et dans les Yvelines) (figure 2).

Il est probable que ces différences reflètent en creux des inégalités de revenus dans la mesure où les écarts de rémunération annuelle nette entre hommes et femmes s'élèvent à 23,7 % au détriment de ces dernières, ce qui s'explique à la fois par des écarts entre les professions, par le temps de travail et par l'inégalité salariale (Chamkhi et Toutlemonde, 2015). Les possibilités résidentielles des couples lesbiens seraient de ce fait plus réduites que celles des couples gais, ce qui expliquerait le choix de la grande couronne, moins onéreuse que Paris et les départements limitrophes. La présence d'enfants, plus fréquente pour les couples

Figure 2. Proportion de mariages de femmes sur l'ensemble des mariages de même sexe (pour 100 mariages)



Lecture : Sur 100 mariages de même sexe entre conjoint-e-s résidant à Paris, 23,7 concernaient des couples de femmes.

Note : On a retiré les Dom-Tom qui représentent moins de 1 % des mariages de même sexe.

Champ : Mariages en France entre 2013 et 2017.

Source : État civil sur les mariages (2013- 2017), Insee.

de femmes, impacte sans doute également leurs choix résidentiels dans la mesure où la proportion de familles⁽²¹⁾ est double dans la grande couronne par rapport à Paris (Atelier parisien d'urbanisme, 2010).

IV. Les couples de femmes : moins binationaux et un peu plus de remariages

En termes de nationalité, les couples mariés de même sexe apparaissent relativement proches des couples cohabitants de même sexe : 16 % des couples d'hommes mariés et 5 % des couples de femmes mariées sont binationaux,

(21) Comptant au moins un adulte et un enfant de moins de 25 ans avec qui il/elle possède un lien de filiation.

contre 17 % des cohabitants et 5 % des cohabitantes (tableau 3). On sait que les couples binationaux bénéficient de peu d'options pour organiser leur vie conjugale et familiale, et que le mariage peut constituer une forme de nécessité afin de protéger juridiquement le/la partenaire non français-e en lui accordant la possibilité de rester sur le territoire (Salcedo Robledo, 2015). Toutefois, les similitudes entre les situations des marié-e-s et des cohabitant-e-s ne montrent pas davantage de mariages chez les couples binationaux. En effet, la part des couples binationaux, relativement importante dans les couples d'hommes, semble indépendante du type d'union.

Tableau 3. Distribution des couples mariés et cohabitants par nationalité des conjoint-e-s en fonction du type de couple (%)

	Couples mariés			Couples cohabitants		
	Couples de même sexe		Couple de sexe différent	Couples de même sexe		Couple de sexe différent ^(a)
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
Les deux ont la nationalité française	82,3	93,9	81,8	80,3	94,2	–
L'un-e des deux n'a pas la nationalité française	16,1	5,3	14,4	17,2	5,2	–
Aucun-e des deux n'a la nationalité française	1,7	0,8	3,9	2,6	0,7	–
Total	100	100	100	100	100	–
Effectifs de couples	21 303	18 613	1 140 721	274	310	–

(a) Dans le questionnaire du recensement associé à EFL, il n'est pas possible d'établir la binationalité des couples pour les couples de sexe différent car on demande la nationalité du/de la répondant-e, mais pas celle de son/sa conjoint-e. Toutefois, pour les couples de même sexe cohabitants, cela est possible car les deux membres ont répondu.

Lecture : Dans 93,9 % des couples lesbiens mariés, les deux conjointes ont la nationalité française.

Champ : Couples qui se sont mariés en France entre 2013 et 2017 / Couples cohabitants.

Sources : État civil sur les mariages (2013-2017), Insee/ Enquête Famille et logements (2011), Insee.

Dans tous les cas, les configurations de couples binationaux concernent bien moins souvent les couples lesbiens⁽²²⁾, alors que les proportions sont proches pour les couples gais et les couples de sexe différent (parmi les mariés, on compte 14 % de couples binationaux). Pour autant, d'autres motivations juridiques au mariage existent du côté des couples de femmes, de même que pour les autres types de couples. Bien que les données d'état civil ne permettent pas d'identifier la présence d'enfants communs dans le couple avant le mariage⁽²³⁾, une partie d'entre elles s'unissent dans un but de filiation lié à la reconnaissance du statut parental des deux conjointes⁽²⁴⁾. À ce titre, bien que les lesbiennes aient d'abord

(22) Là encore, cela rejoint sans doute le constat d'une homogamie relativement prononcée chez ces dernières, notamment par rapport aux couples gais (Kurdek et Schmitt, 1987).

(23) Tous les couples de même sexe sont comptés comme n'ayant aucun enfant commun dans les bases de l'état civil.

(24) Une enquête qualitative en cours réalisée dans le cadre de la thèse de l'auteure montre que la question du mariage dans le but d'accéder à l'adoption revient souvent dans les discours des femmes, tandis qu'elle reste moins mobilisée par les hommes.

été moins nombreuses à se saisir du mariage que les gays, leur nombre augmente au fil du temps pour devenir légèrement supérieur à celui des hommes en 2017 (tableau 1). Cela signifie sans doute qu'en termes de proportion, elles se marient davantage puisque les couples d'hommes sont plus nombreux que les couples de femmes (on compterait six couples gais pour quatre couples lesbiens) (Buisson et Lapinte, 2013). Ce résultat s'explique au moins en partie par leurs configurations familiales : la présence d'enfants, plus fréquente les concernant, conduit sans doute à des unions liées à la reconnaissance du lien de filiation.

Par ailleurs, on compte un peu plus de remariages dans les couples de femmes : dans 20 % des cas, l'une d'entre elles a été mariée par le passé, contre 18 % pour les couples d'hommes et 29 % pour les couples de sexe différent (tableau annexe A.2). Pour les couples de même sexe, il s'agit très certainement de premiers mariages hétérosexuels dans la mesure où la loi paraît trop récente pour que l'opportunité de deux mariages de même sexe ait pu se présenter. En effet, ces cas concernent majoritairement les plus âgé-e-s. Quasiment la moitié des gays qui vivent un remariage ont plus de 55 ans (tableau annexe A.2). C'est moins le cas pour les lesbiennes, qui ne sont que 31 % dans ce cas et pour lesquelles, là encore, la structure par âge ressemble davantage à celle des couples de sexe différent.

Cela reflète sans doute également un effet de génération : les relations hétérosexuelles et leur institutionnalisation *via* le mariage représentaient davantage une obligation auparavant, tandis que cela tend à s'atténuer au fur et à mesure que les relations de même sexe trouvent une reconnaissance juridique et sociale. Chez les plus âgé-e-s, le mariage de sexe différent pouvait aussi être investi pour accéder à la parentalité, dans un contexte où les possibilités envisageables apparaissaient bien plus restreintes qu'aujourd'hui. On sait par exemple que dans les couples lesbiens, les enfants de moins de cinq ans sont bien plus souvent nés *via* l'aide médicale à la procréation, tandis que les enfants plus âgés étaient davantage conçus dans le cadre d'une précédente union hétérosexuelle (Gross *et al.*, 2014). Le recours au mariage pour accéder à l'adoption renvoie aussi à un effet générationnel. Il assure une protection juridique aux deux parents d'intention et intervient donc lorsque ces projets parentaux se conçoivent et se réalisent au sein de couples de même sexe, des cas bien plus fréquents que par le passé.

Conclusion

La reconnaissance juridique des conjugalités de même sexe a progressé de manière importante au cours des dernières décennies, ce dont témoigne leur accès à l'institution matrimoniale. Les bases de l'état civil sur les mariages constituent de nouvelles sources et permettent pour la première fois d'observer des différences significatives entre la répartition géographique et l'origine des couples de femmes et des couples d'hommes mariés entre 2013 et 2017. Les couples de femmes sont aussi moins souvent binationaux que les couples

d'hommes et les couples de sexe différent. Ces différences s'expliquent sans doute à la fois par des rapports genrés à l'espace et aux migrations nationales, et par des écarts de revenus entre les deux groupes. Par ailleurs, les couples gais qui se marient sont plus âgés, tandis que les couples lesbiens sont sur-représentés dans la classe d'âges des 25-34 ans. Ces éléments laissent envisager des aspects juridiques dans le choix d'union, qui ne sont pas les mêmes pour les hommes et pour les femmes, sans doute parce que ces dernières sont actuellement bien plus nombreuses à vivre avec des enfants. De ce point de vue, les droits accordés par le mariage en France pour l'établissement de la filiation entre conjoint-e-s de même sexe, mais aussi ceux concernant l'organisation de la vie conjugale (possibilité de résidence pour les conjoint-e-s étranger/ères, pension de réversion, héritage...) permettent sans doute de comprendre pourquoi le taux de mariage de même sexe s'y avère relativement élevé en comparaison avec d'autres pays européens, notamment avec les pays scandinaves. Ces résultats invitent alors à poursuivre les recherches en expliquant davantage le processus de choix d'union et les différents éléments qui entrent en jeu dans cette décision. La combinaison de plusieurs types de méthodes pourrait conduire à mieux saisir la variété des motivations de ces couples, sans négliger la façon dont certaines positions dans l'espace social peuvent influencer les décisions conjugales. Enfin, les résultats appellent également à étudier davantage les effets contextuels au travers de comparaisons internationales, et à se pencher plus en détail sur les spécificités juridiques des pays⁽²⁵⁾.

Remerciements : Je remercie chaleureusement Wilfried Rault pour ses précieux conseils, ainsi que Morgan Kitzmann, Milan Bouchet-Valat, Mathieu Ichou, Bénédicte Garnier, Patrick Festy et Pierre-Marie Chauvin pour leur aide et leurs remarques. Je remercie également les relecteurs/trices anonymes de la revue *Population* ainsi que les membres du comité de rédaction pour la richesse et la pertinence de leurs commentaires qui m'ont permis d'améliorer cet article.

(25) À ce sujet, voir notamment le projet *Laws and Families*
<https://www.lawsandfamilies.eu/en/legal-project/interactive-database/#tab-question>.



ANNEXES

Tableau A.1. Différence d'âge entre époux/ses en fonction du type de couple (%)

	Couples mariés de même sexe		Couples mariés de sexe différent
	Hommes	Femmes	
0 à 2 ans	26,4	36,8	45,1
3 à 5 ans	24,0	27,6	27,6
6 à 10 ans	24,6	23,5	18,1
11 ans et +	25,0	12,2	9,2
Total	100	100	100
Effectifs de couples	21 303	18 613	1 140 721
Écart d'âge moyen	7,4	5,1	4,3

Lecture : 36,8 % des couples lesbiens mariés ont moins de trois ans d'écart.
Note : Pour les couples de sexe différent, l'écart d'âge est calculé à partir de la différence entre le/la plus jeune et le/la plus âgé-e, sans tenir compte du sexe.
Champ : Couples qui se sont mariés en France entre 2013 et 2017.
Source : État civil sur les mariages (2013-2017), Insee.

Tableau A.2. État matrimonial antérieur et répartition par âge en fonction du type de couple (%)

	Couples mariés de même sexe		Couples mariés de sexe différent
	Hommes	Femmes	
L'un-e des deux (au moins) a été marié-e (%)	18,2	20,4	28,6
Classe d'âges des personnes qui ont été mariées (%)			
18-24 ans	0,1	0,1	0,3
25-34 ans	2,4	8,4	9,5
35-44 ans	13,6	27,1	26,5
45-54 ans	36,1	33,4	32,5
55 et plus	47,8	31,1	31,2
Total	100	100	100
Effectifs d'individus déjà mariés	4 280	4 309	450 115

Lecture : Dans 20,4 % des couples lesbiens mariés, au moins l'une des deux a été mariée précédemment.
Champ : Individus des couples mariés dont l'un-e a déjà été marié-e précédemment.
Source : État civil sur les mariages (2013-2017), Insee.



RÉFÉRENCES

- ALGAVA E., HALLÉPÉE S., 2018, Estimer les effectifs de couples de personnes de même sexe au recensement : expérimentation d'une solution de validation du sexe par le prénom, Documents de travail, F1807, Institut national de la statistique et des études économiques.
- ATELIER PARISIEN D'URBANISME, 2010, Analyse des données statistiques sur les familles parisiennes, Paris.
- BADGETT M. V. L., 2009, *When Gay People Get Married. What Happens When Societies Legalize Same-Sex Marriage*, New York University Press.
- BAJOS N., FERRAND M., 2006, L'interruption volontaire de grossesse et la recomposition de la norme procréative, *Sociétés contemporaines*, 61(1), p. 91-117.
- BANENS M., 2017, Dix ans de partenariats de même sexe, *Newsletter Démos*, 1, p. 1-19.
- BANENS M., LE PENVEN E., 2016, Les erreurs de sexe dans le recensement et leurs effets sur l'estimation des couples de même sexe, *Population*, 71(1), p. 135-148.
- BELLAMY V., 2015, La nuptialité la plus basse depuis 1950, *Insee Focus*, n°18.
- BELLAMY V., 2016, 123 500 divorces en 2014. Des divorces en légère baisse depuis 2010, *Insee première*, n°1599.
- BERGSTRÖM M., 2016, Sites de rencontres : qui les utilise en France ? Qui y trouve son conjoint ?, *Population et sociétés*, n°530.
- BLACK D., GATES G., SANDERS S., TAYLOR L., 2000, Demographics of the gay and lesbian population in the United States: Evidence from available systematic data sources, *Demography*, 37(2), p. 139-154.
- BONVALET C., LELIÈVRE E., 2012, *De la famille à l'entourage. L'enquête Biographies et entourage*, Editions de l'Ined, Paris, Grandes enquêtes.
- BOZON M., RAULT W., 2012, De la sexualité au couple. L'espace des rencontres amoureuses pendant la jeunesse, *Population*, 67(3), p. 453-490.
- BUISSON G., LAPINTE A., 2013, Le couple dans tous ses états. Non-cohabitation, conjoints de même sexe, Pacs..., *Insee première*, n°1435.
- CARROLL A., RAMÓN MENDOS L., 2017, Homophobie d'État. Une enquête mondiale sur le droit à l'orientation sexuelle : criminalisation, protection et reconnaissance, Genève, Rapport Ilga.
- CATTAN N., CLERVAL A., 2011, Un droit à la ville ? Réseaux virtuels et centralités éphémères des lesbiennes à Paris, *Justice spatiale*, n°3.
- CHAMKHI A., TOUTLEMONDE F., 2015, Ségrégation professionnelle et écarts de salaires femmes-hommes, *Dares Analyses*, n°82.
- CORTINA C., FESTY P., 2014, Identification of same-sex couples and families in censuses, registers and surveys, Families and Societies Working Paper Series, 8, p. 2-25.
- DEBEST C., 2014, *Le choix d'une vie sans enfant*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, Le Sens social.
- DÉCHAUX J.-H., 2009, *Sociologie de la famille*, La Découverte, Paris, Repères.

- DIGOIX M., 2008, Scandinavie. Le concept nordique d'égalité entre différenciation et universalisme, in Descoutures V., Digoix M., Fassin É., Rault W. (dir.), *Mariages et homosexualités dans le monde : l'arrangement des normes familiales*, Paris, Editions Autrement, Mutations, p. 18-33.
- DONOVAN C., 2004, Why reach for the moon? Because the stars aren't enough, *Feminism and Psychology*, 14(1), p. 24-29.
- ESKRIDGE W. N., SPEDALE D. R., 2007, *Gay Marriage: For Better or for Worse? What We've Learned from the Evidence*, 1st edition, Oxford, Oxford University Press.
- FERZLI R., 2001, Couples au féminin : aspects du quotidien, *Cahiers du genre*, 30(1), p. 147-178.
- FESTY P., 2007, Numbering same-sex couples in censuses and population registers, *Demographic Research*, 17(12), p. 339-368.
- FESTY P., CORTINA C., 2019, Frequency of gay and lesbian "marriages" in Europe: Trends and factors, *Population Days*, 13th ed., AISP, 24-26 January, Milan, Italy.
- FRONT HOMOSEXUEL D'ACTION RÉVOLUTIONNAIRE, 1971, *Rapport contre la normalité*, Champ libre.
- GATES G. J., BROWN T. N. T., 2015, Marriage and same-sex couples after Obergefell, Los Angeles, CA, Williams Institute, UCLA School of Law.
- GIRAUD C., 2014, *Quartiers gays*, Paris, PUF, Le Lien social.
- GROSS M., COURDURIÈS J., DE FEDERICO A., 2014, Le recours à l'AMP dans les familles homoparentales : état des lieux. Résultats d'une enquête menée en 2012, *Socio-logos*, n°9.
- KOLK M., ANDERSSON G., 2018, Two decades of same-sex marriage in Sweden. A demographic account of developments in marriage, childbearing and divorce, *Stockholm Research Reports in Demography*, 9, Stockholm, Stockholm University.
- KURDEK L. A., SCHMITT J. P., 1987, Partner homogamy in married, heterosexual cohabiting, gay, and lesbian couples, *Journal of Sex Research*, 23(2), p. 212-232.
- NIKOLINA N., 2017, Evolution of parenting rights in Europe – a comparative case study about questions in section 3 of the LawsAndFamilies Database », in Waaldijk K. (ed.), *More and more together: Legal family formats for same-sex and different-sex couples in European countries Comparative analysis of data in the LawsAndFamilies Database*, Families and Societies Working Paper Series, p. 101-113.
- PRIOUX F., 2005, Mariage, vie en couple et rupture d'union, *Informations sociales*, 2(122), p. 38-50.
- PRIOUX F., 2009, Les couples non mariés en 2005 : quelles différences avec les couples mariés?, *Politiques sociales et familiales*, 96(1), p. 87-95.
- RAULT W., 2016, Les mobilités sociales et géographiques des gays et des lesbiennes, *Sociologie*, 7(4), p. 337-360.
- ROMERO A. P., 2017, Million LGBT adults are married to someone of the same sex at the two-year anniversary of Obergefell v. Hodges, The Williams Institute.
- SALCEDO ROBLEDI M., 2015, Amours suspects. Couples binationaux de sexe différent ou de même sexe sous le régime de l'« immigration subie », thèse de doctorat en sociologie, Paris, Ecole des hautes études en sciences sociales.
- SÉNAT, 2012, Étude de législation comparée. Mariage des personnes de même sexe et homoparentalité, Direction de l'initiative parlementaire et des délégations.
- STATISTICS CANADA, 2017, Same-sex couples in Canada in 2016, Ottawa, Minister of Industry.
- THÉRY I., 2016, *Mariage et filiation pour tous. Une métamorphose inachevée*, Paris, Seuil, La République des idées.

TOULEMON L., LERIDON H., 1999, La famille idéale : combien d'enfants, à quel âge ?, *Insee première*, 6(652).

WAALDIJK K., DIGOIX M., NIKOLINA N., ZAGO G., DAMONZÉ D., CAPORALI A., NAIT ABDELLAH K. (eds.), 2017, *The LawsAndFamilies Database – Aspects of legal family formats for same-sex and different-sex couples*, Paris, Ined, www.LawsAndFamilies.eu.

Gaëlle MESLAY • CINQ ANS DE MARIAGES DE MÊME SEXE EN FRANCE : DES DIFFÉRENCES ENTRE LES COUPLES D'HOMMES ET LES COUPLES DE FEMMES

Depuis 2013, la France a suivi de nombreux pays européens en ouvrant le mariage aux couples de même sexe, mais peu d'éléments permettent d'estimer la proportion et les caractéristiques sociodémographiques des couples de même sexe qui ont choisi de se marier. À partir des données d'état civil sur les mariages, nous montrons que les couples d'hommes sont plus âgés et plus souvent parisiens, tandis que les couples de femmes ressemblent davantage aux couples de sexe différent. En revanche, les couples binationaux sont plus rares chez ces dernières. Ces différences traduisent sans doute des variations genrées dans le rapport à l'institution matrimoniale et une plus grande importance des enjeux juridiques liés à l'adoption pour les lesbiennes. Enfin, ce travail situe les couples mariés par rapport aux couples cohabitants présents dans l'enquête Famille et logements, faisant ainsi apparaître certaines spécificités des couples mariés.

Gaëlle MESLAY • FIVE YEARS OF SAME-SEX MARRIAGE IN FRANCE: DIFFERENCES BETWEEN MALE AND FEMALE COUPLES

In 2013, France followed in the footsteps of several other European countries by legalizing same-sex marriage. However, there is a lack of information for estimating the proportion and sociodemographic characteristics of same-sex couples who marry. Using civil registration data on marriages, we show that male couples are older and more commonly live in Paris, while female couples more closely resemble different-sex couples, and binational female couples are rarer than binational male couples. These differences clearly reflect gendered variations in the relationship to the institution of marriage and the greater importance of legal issues regarding adoption for lesbians. This work also situates same-sex married couples in relation to cohabiting couples who participated in the French Family and Housing survey, demonstrating certain specific characteristics among married couples.

Gaëlle MESLAY • CINCO AÑOS DE MATRIMONIO ENTRE PERSONAS DEL MISMO SEXO EN FRANCIA: DIFERENCIAS ENTRE LAS PAREJAS MASCULINAS Y FEMENINAS

Desde 2013, Francia, siguiendo el camino de numerosos países europeos, permite el matrimonio entre personas del mismo sexo, pero hay pocos datos sobre la proporción y las características socio-demográficas de las parejas del mismo sexo que han decidido casarse. A partir de los datos del estado civil sobre los matrimonios, mostramos que las parejas de hombres son de mayor edad y más a menudo parisinas mientras que las parejas de mujeres se parecen más a las parejas de sexo diferente. En cambio, las parejas binacionales son más raras en las últimas. Estas diferencias traducen sin duda variaciones de género en la relación con la institución matrimonial y una mayor importancia de las cuestiones jurídicas asociadas a la adopción para las lesbianas. Por último, este trabajo compara las parejas casadas con las parejas cohabitantes presentes en la encuesta Familia y Vivienda, lo que pone de manifiesto ciertas particularidades de las parejas casadas.

Mots-clés : mariage, sexualités, genre, conjugalité, unions, couples de même sexe, France

Keywords: marriage, sexualities, gender, conjugality, unions, same-sex couples, France